



Association pour une
Dynamique
Agroforestière en
Normandie



MEMENTO PLANTATION HAIES

Réalisé avec la participation financière de :



Septembre 2020

MEMENTO SUR LA PLANTATION

PREPARATION DU SITE DE PLANTATION

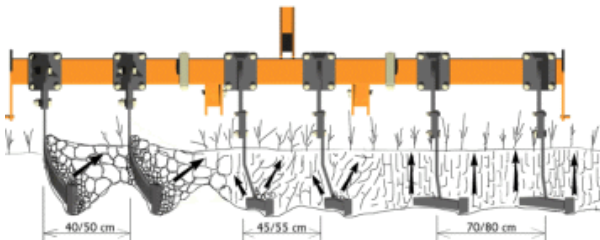
C'est une étape essentielle qui a pour objectif de favoriser la reprise et l'enracinement des plants.

- **DESTRUCTION DU COUVERT HERBACEE**, si celui-ci existe (prairie, talus...).

Cette destruction devra être effectuée sur une largeur de 1,5 m dans le cas d'une plantation sur une ligne, et 2,5 m si plantation sur deux lignes.

Cette opération doit intervenir assez tôt pour permettre une dégradation complète des résidus avant le labour, évitant ainsi la création de paquets de résidus qui compromettraient la croissance des plants à termes (création de poche d'air dans le profil, de zone anoxique défavorable aux racines ...).

- **SOUS SOLAGE** : l'objectif est de fissurer le sol en profondeur, et créer ainsi un contexte favorable à l'exploration des racines en profondeur, et non en surface ce qui concurrencerait les cultures adjacentes.



Le sous solage : la clé de voûte de la plantation d'une haie.

Le sous solage n'est pas obligatoire, il est fonction de l'historique de la parcelle et des risques de tassement en profondeur.

Néanmoins, cette opération est vivement recommandée tant ces effets sont bénéfiques, notamment en terme de croissance pour les plants.

Cette opération doit être effectuée dans des conditions d'humidité de sol adéquat (ni trop sec, ni trop humide), à savoir le plus souvent en fin d'été début d'automne.

- **LABOUR** : celui-ci a pour objectif d'ameublir le sol et ainsi de favoriser l'infiltration de l'eau.

Si un apport d'amendement organique à lieu, le labour doit être effectué 2 mois avant la période prévue pour la plantation à proprement parler, sinon un délai de 15 jours est suffisant.

La largeur de travail recommandée est de 1,5 m pour une plantation sur une ligne et de 3 m pour une plantation sur deux lignes.

Là aussi, intervenir en condition d'humidité de sol adéquat pour éviter tout lissage du fond de labour qui serait préjudiciable pour l'enracinement des plants et pourrait conduire à un enracinement horizontal très concurrentiel pour les cultures adjacentes.

- **HERSAGE** : celui-ci a pour objectif de créer un état affiné favorable au contact sol - racines.

Il doit être réalisé quasi dans la foulée du labour afin de travailler dans des conditions de sol optimales pour créer un affinement satisfaisant.

LE PAILLAGE

L'objectif du paillage est de favoriser le réchauffement du sol, d'évincer la strate herbacée du pied de haie les premières années afin de ne pas concurrencer les plants notamment vis-à-vis de la ressource hydrique, et de limiter le salissement ; conditions nécessaires pour favoriser l'implantation de la haie.

Le paillage doit être mis en place assez rapidement après le hersage.

Privilégier des matériaux biodégradables, qui s'élimineront seuls, contrairement au film plastique qui doit être retiré du pied de haie au bout de 4 à 5 ans, travail long et fastidieux, sans quoi il finit par se déchirer en lambeaux et se disperse dans les parcelles adjacentes.

	Dégradabilité	Perméabilité à l'air et à l'eau	Installation	Coûts	Préconisations
Paille	Totale à court terme (< 1 an)	Oui	La plus simple	+	Il faut en général recharger la plantation en paille la deuxième année.
Copeaux	Totale à moyen terme (2 à 3 ans)	Oui	Simple	++	Attention à l'acidité et aux tanins de certaines essences.
Toiles biodégradables	Totale à court ou moyen terme	Oui	Plus difficile	+++	Veiller lors du choix à ce qu'elles durent plus de 2 ans.
Feutres semi synthétiques	Partielle	Oui	La plus difficile	+++	Ne sont pas d'une grande qualité visuelle.

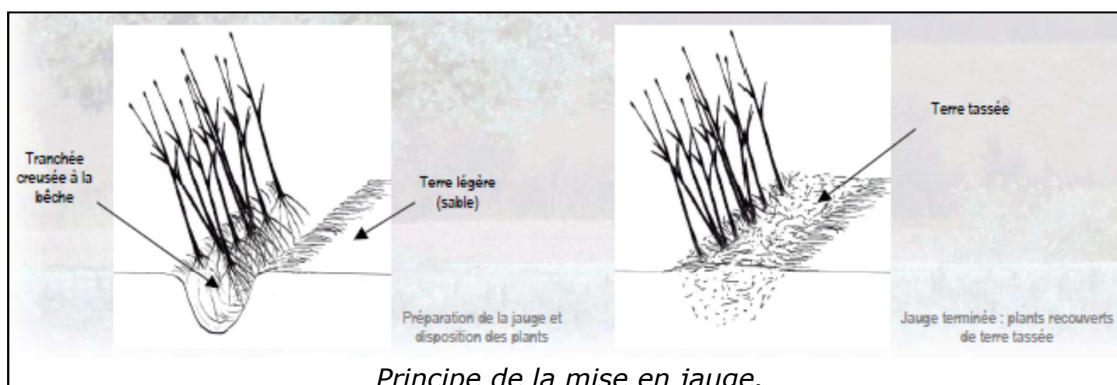
Comparatif des techniques de paillage les plus utilisées

CHOIX DES PLANTS

La reprise est améliorée avec l'utilisation de jeunes plants forestiers à racines nues de 2 à 3 ans, dont l'origine génétique respecte l'arrêté préfectoral en vigueur. Leur plantation est facilitée, la reprise meilleure, la croissance vigoureuse et le prix réduit.

Lors de l'achat, il est impératif de vérifier la qualité du plant, en recherchant des plants avec un axe unique, et un système racinaire développé et ramifié.

Si la plantation n'a pas lieu immédiatement, les plants doivent être mis en jauge dans du sable humide ou dans de la terre meuble et à l'abri du vent, afin que les racines ne se dessèchent pas. Ainsi stockés, ils peuvent être conservés plusieurs semaines.



LA PLANTATION

La période la plus adaptée court de fin novembre à fin mars. Il est fondamental d'éviter les périodes de gels ou de neige.

	<p>Le paillage est ouvert, ou « écarté » suivant le matériau.</p>		<p>Finir de tasser, sans exagération, avec le pied.</p>
	<p>Les racines sont « habillées ». Ne couper que la pointe de celle-ci.</p> <p>Ne pas exposer les racines au vent.</p> <p>En 5 minutes, le vent et/ou le soleil dessèchent les racines !</p>		<p>Le « trou » dans le paillage doit être rebouché, afin d'éviter la pousse de plantes herbacées à cet endroit, ce qui concurrencerait fortement le jeune plant.</p>
	<p>Plonger les racines dans un pralin, qui facilitera la reprise des végétaux.</p> <p>Néanmoins, le pralinage des racines n'est pas « absolument » nécessaire.</p>		<p>Soyez vigilant à bien garantir « l'étanchéité » du paillage, avec une collerette, ou en ramenant bien le matériau au pied du plant.</p> <p>C'est du temps de gagner pour la suite au niveau de l'entretien.</p>
 	<p>Le plant est mis en place.</p> <p>Veillez à ce que le collet soit au dessus du niveau du sol.</p> <p>Lors de la mise en place de la terre autour du plant, rappuyer légèrement avec les mains et/ou les poings, afin d'assurer un bon contact entre le sol et les racines.</p>		<p>Pour les paillis plastiques, terminer cette étanchéité avec du gravier, afin notamment de maintenir en place la collerette.</p>

Il est primordial de soigner la mise en place des plants pour garantir la croissance de la haie.

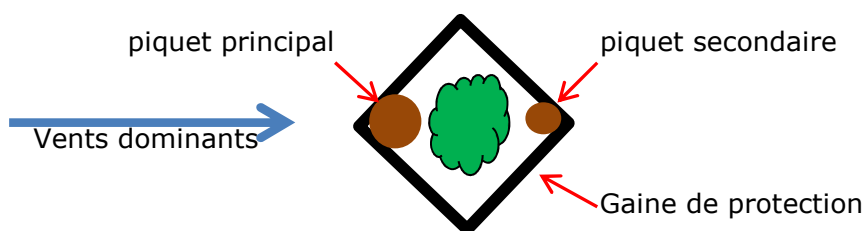
LA PROTECTION DES PLANTS CONTRE LE GIBIER

La pose de protection est indispensable. La taille des protections doit être adaptée selon la faune présente (60 cm si lièvre, 1,2 m si chevreuil).

Le choix des piquets de maintien de ces protections est un point important. Ceux-ci doivent permettre de maintenir la protection en place (il ne faut pas que les protections glissent dessus), de la maintenir « ouverte » pour permettre aux plants de se développer harmonieusement, et de résister au vent pour éviter que l'ensemble ne se couche.

Il est judicieux de prévoir un piquet plus gros, et donc plus costaud, qui aura pour fonction de résister au vent, et un second plus petit qui aura pour fonction de maintenir ouverte la gaine de protection.

La gaine sera fixée à ces piquets uniquement au niveau du sol.



L'ENTRETIEN L'ANNEE SUIVANT LA PLANTATION

L'entretien est garant de la pérennité de la haie, et de la cohabitation avec l'activité agricole.

L'année de plantation, il n'y a peu de chose à faire : vérifier la bonne tenue des protections, désherber si nécessaire au pied des plants...

Afin d'assurer une bonne reprise des plants, la végétation concurrente le long du paillage doit être contrôlée par un fauchage manuel sur 1 m de large de part et d'autre de celui-ci.

Au moment de l'entretien des abords de la nouvelle haie, il faut être très vigilant afin de ne pas faucher ou broyer les jeunes plants.



En bordure de voirie, des jalons colorés peuvent être judicieux pour signaler sa présence, et éviter ainsi qu'elle ne soit broyée lors de l'entretien des bords de routes.

L'ENTRETIEN LES ANNEES SUIVANTES

Durant les années qui suivent, la haie doit être formée et entretenue attentivement afin qu'elle garde sa vigueur et son efficacité. Les arbres de haut-jet pourront également être taillés en vue de produire des arbres de valeur (menuiserie, ébénisterie).

Avant toute chose, si la « pousse » lors de cette première année a été inférieure à 30 cm,

ne pas intervenir. La formation des végétaux sera alors repoussée d'une année.

Par la suite, les opérations d'entretien seront fonction des attentes vis-à-vis de la haie : clôture, production de bois énergie ...

Dans tous les cas, le matériel utilisé doit être en adéquation avec le diamètre des tiges à couper.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PEPINIERISTES

RAMBERT Claude

Carrefour de Malbrouck
27 300 Carsix
tel : 02 32 46 23 31

SARL Antoine Créte

270 rue de l'église
80 430 Saint Aubin Riviere
tel : 03 22 25 91 59

Pépinières LEMONNIER SARL

Les Ecoulouettes
61 250 Forges
tel : 02 33 27 05 01

COFOROUEST

Maison de la Foret
Parc d'activité de Vironvay
62 rue H. de Toulouse Lautrec
BP 884
27 008 Evreux cedex
tel : 02 32 28 71 70

Pépinières RAMETTE

RD 613 – Les Argillers
14 100 Marolles
tel : 02 31 48 64 50

O.N.F. PEPINIERE DE L'ESSART

76590 MUCHEDENT
Tél : 02 35 83 42 98

PEPINIERE LECUYER

Le petit Veauville
76560 HERICOURT EN CAUX
Tél : 02 35 96 52 21

Pépinières de l'Aigle

route de Vitrai
61 300 L'Aigle
tel : 02 33 24 00 56

Pépinières ROUSSEL Jerome

Route de Courtonne la Meudrac
14 100 Lisieux

tel : 02 31 61 14 20

Pépinières de Bernay

le Pré Hardy
27 300 Menneval
tel : 02 32 43 07 78

Pépinières du Roumois

391 route de Brionne
27 520 Bourgtheroulde
tel : 02 35 87 60 11

Établissements ETIENNE

42 avenue Albert Forcinal
27 140 Gisors
tel : 02 32 55 14 66

Pépinières de Conches

Route d'Evreux
27 190 Conches en Ouche
tel : 02 32 30 95 71

SARL LEVAVASSEUR – USSY

13 route du 17 Aout 1944
14 420 USSY
tel : 02 31 90 82 12

COOPERATIVE FORESTIERE DE ROUEN

Z.A. GARE
76750 VIEUX MANOIR
Tél : 02 32 80 83 30

ENVIRONNEMENT FORET

76440 FONTAINE EN BRAY
Tél : 02 35 90 53 89
Port : 06 71 92 15 83

.....

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambres d'agriculture de Normandie

Antenne du Neubourg
62 avenue de la Libération – 27 110 Le Neubourg

Yann PIVAIN

Chargé de missions Agroforesterie, agronomie et environnement
Service Biodiversité, Boisement, Agro-Environnement
Pôle Territoires et Environnement
ligne directe : 02 32 35 95 32
Courriel : yann.pivain@normandie.chambagri.fr